

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 20 septembre 2016 portant ouverture de l'épreuve d'aptitude pour l'exercice en France des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien par des ressortissants des Etats membres de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, mentionnée aux articles R. 4111-18 et R. 4221-14 du code de la santé publique (session 2016)

NOR : AFSN1626440A

La ministre des affaires sociales et de la santé ;

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles R. 4111-18 et R. 4221-14 ;

Vu l'arrêté du 27 avril 2010 modifié fixant les modalités d'organisation de l'épreuve d'aptitude et du stage d'adaptation pour l'exercice en France des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien par des ressortissants des Etats membres de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen,

Arrête :

Art. 1^{er}. – L'épreuve d'aptitude organisée au titre de l'année 2016 en vue de l'exercice en France des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien par des ressortissants des Etats membres de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen porte sur le programme ou les matières mentionnées dans la notification qui a été adressée par le ministre chargé de la santé au candidat à l'autorisation d'exercice après examen de son dossier par la commission compétente, en application des articles R. 4111-17 et D. 4221-1 du code de la santé publique.

Art. 2. – Cette épreuve consiste en une épreuve orale, qui prend la forme d'une interrogation par les membres du jury, d'une durée totale de quarante-cinq minutes, après une préparation de vingt minutes et se décomposant comme suit :

1° D'une part, un exposé à partir d'un sujet préalablement tiré au sort par le candidat, d'une durée maximale de quinze minutes ;

2° D'autre part, un entretien avec le jury d'une durée maximale de trente minutes portant sur le programme ou les matières mentionnées à l'article 1^{er}.

Art. 3. – L'épreuve d'aptitude se déroule par profession et, le cas échéant, par spécialité à l'espace Jean-Monet, 47, rue des Solets, 94000 Rungis, du 7 novembre 2016 au 15 décembre 2016 inclus.

Le calendrier prévisionnel du déroulement de l'épreuve d'aptitude figure en annexe du présent arrêté.

Art. 4. – Les informations concernant cette épreuve ainsi que le plan d'accès au centre d'examen sont consultables sur le site internet suivant : www.cng.sante.fr, rubrique « commissions d'autorisation d'exercice ».

Art. 5. – La composition des jurys est affichée dans le centre d'examen et ne peut être communiquée au préalable.

Art. 6. – La directrice générale de l'offre de soins est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 20 septembre 2016.

Pour la ministre et par délégation :
Le chef du bureau RH2
de l'exercice, de la déontologie et du
développement professionnel continu,
G. BOUDEY

ANNEXE

CALENDRIER PRÉVISIONNEL PAR PROFESSIONS ET SPÉCIALITÉS
EN VUE DE L'ORGANISATION DE L'ÉPREUVE D'APTITUDE (SESSION 2016)

SPÉCIALITÉ	DATE D'ORGANISATION de l'épreuve
<i>Profession de médecin</i>	
Anesthésie réanimation	7 novembre 2016 et 8 novembre 2016
Génétique Médicale	8 novembre 2016
Médecine Nucléaire	8 novembre 2016
Gynécologie médicale	9 novembre 2016
Psychiatrie	14 novembre 2016 et 15 novembre 2016
Rhumatologie	15 novembre 2016
Réanimation médicale	15 novembre 2016
Chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique	16 novembre 2016
Médecine générale	17 novembre 2016 et 18 novembre 2016
Médecine du travail	21 novembre 2016
Radiodiagnostic et imagerie	21 novembre 2016 et 22 novembre 2016
Chirurgie générale	22 novembre 2016
Hématologie	22 novembre 2016
Gériatrie	23 novembre 2016 et 24 novembre 2016
Chirurgie maxillo-faciale et stomatologie	24 novembre 2016
Cardiologie et maladies vasculaires	24 novembre 2016 et 25 novembre 2016
Anatomie et cytologie pathologiques	28 novembre 2016
Santé publique et médecine sociale	29 novembre 2016
Médecine interne	29 novembre 2016 et 30 novembre 2016
Dermatologie et vénéréologie	29 novembre 2016
Médecine physique et de réadaptation	30 novembre 2016
Gynécologie obstétrique	30 novembre 2016 et 1 décembre 2016
Pédiatrie	1 décembre 2016 et 2 décembre 2016
Chirurgie infantile	1 décembre 2016
Chirurgie orthopédique et traumatologique	5 décembre 2016 et 6 décembre 2016
Neurochirurgie	5 décembre 2016 et 6 décembre 2016
Biologie médicale (médecin)	6 décembre 2016
Néphrologie	6 décembre 2016 et 7 décembre 2016
Neurologie	7 décembre 2016 et 8 décembre 2016

SPÉCIALITÉ	DATE D'ORGANISATION de l'épreuve
Ophthalmologie	7 décembre 2016
Endocrinologie et métabolisme	8 décembre 2016
Chirurgie viscérale et digestive	8 décembre 2016 et 9 décembre 2016
Chirurgie thoracique et cardio-vasculaire	12 décembre 2016
Pneumologie	13 décembre 2016
Oncologie	13 décembre 2016 et 14 décembre 2016
Chirurgie vasculaire	14 décembre 2016
Gastro-entérologie et hépatologie	14 décembre 2016 et 15 décembre 2016
ORL	15 décembre 2016
Chirurgie urologique	15 décembre 2016
<i>Profession de chirurgien-dentiste</i>	
Odontologie	9 novembre 2016 et 10 novembre 2016
Chirurgie orale	10 novembre 2016
Orthopédie dento-faciale	13 décembre 2016 et 14 décembre 2016
<i>Profession de pharmacien</i>	
Biologie médicale (pharmacien)	12 décembre 2016 et 13 décembre 2016
Pharmacie polyvalente	15 décembre 2016 et 16 décembre 2016
<i>Profession de sage-femme</i>	
Sage-femme	28 novembre 2016